



# L'ACTION COMMUNE EN 2013 : POURQUOI ET COMMENT ?

PAR ANNE DEMELENNE

## **L'Action Commune en 2013 : Pourquoi et Comment ?**

Par **Anne DEMELENNE, Secrétaire Générale de la FGTB**

*L'Action Commune est à l'origine du Pilier Socialiste implanté dans la société belge depuis le fin du XIX siècle. Quel est l'Etat des lieux de cette action commune ? Faut-il la renforcer, lui donner un nouveau souffle ? Par quels moyens ?*

### 1. Contexte

L'Action Commune socialiste constitue aujourd'hui encore le pilier socialiste qui s'est établi dans la société belge depuis la création du Parti Ouvrier de Belgique en 1885. Ce concept se trouve d'ailleurs inscrit au cœur même du projet socialiste depuis la Charte de Quaregnon de 1894.

Durant des décennies, la conquête de droits sociaux, culturels et politiques s'est faite au travers de ce pilier qui, à l'origine, fusionnait les quatre éléments fondamentaux de la « contre-société » socialiste : le Parti, l'Organisation syndicale, la Mutualité et les Sociétés coopératives dont la Prévoyance sociale (actuellement P&V). Ces différentes branches formaient un tout cohérent et l'affiliation au Parti entraînait ipso facto l'affiliation aux autres éléments du mouvement socialiste. C'est grâce à cette action globale qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Parti socialiste et ses différents éléments ont obtenu la création d'un Etat social fort qui ancre aujourd'hui encore la Sécurité sociale et la concertation sociale au cœur même de notre modèle social.

C'est aussi au lendemain de la seconde guerre mondiale que sous l'impulsion du syndicat socialiste les différentes branches du mouvement socialiste séparent pour se développer de manière indépendante. Néanmoins, d'emblée, un instrument de coordination des actions ainsi que des moyens d'information, de sensibilisation et de mobilisation de ce qui devient alors le PSB (Le Parti Socialiste de Belgique), la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique), les Mutualités socialistes et les coopératives socialistes. C'est l'Action Commune qui sera formalisée par le biais de la création d'un Comité National d'Action Commune (7 juillet 1949). C'est cette même

Action commune qui sera à l'origine de l'Institut Emile Vandervelde qui verra le jour en 1946.

Depuis lors, cette Action commune a connu des périodes fastes et d'autres moins réjouissantes. Dans les années 50, son implication dans le cadre de la Guerre civile espagnole est importante et témoigne d'une grande solidarité. Sa mobilisation est également importante en faveur du projet de Loi scolaire du Ministre socialiste Collard ou lors de la grève de l'hiver 60/61 contre le projet de « Loi Unique » de Gaston Eyskens. Mais certaines dissensions existent bien et surgissent notamment lors de la grève des métallurgistes de 1957 ou au cours des années 1977 à 1981 lorsque le Parti socialiste, alors au Gouvernement, prend position sur des questions sensibles (réformes institutionnelles, Loi de modération salariale et destin de la sidérurgie wallonnie) et est renvoyé dans l'opposition. Enfin, la scission du PSB en deux entités francophone et néerlandophone distinctes est un coup dur pour l'Action Commune socialiste. Plus récemment, les tensions sont également perceptibles lors de l'adoption du « Plan Global » du Gouvernement Dehaene (1994) ou du « Pacte de solidarité entre les générations » (2005).

Aujourd'hui, après plus de 60 ans d'existence, qu'en est-il précisément de cette Action Commune ?

**Les statuts du Parti socialiste** (tels que modifiés le 4 décembre 2011) y font référence à plusieurs reprises:

- L'article 4 prévoit que *le PS participe aux travaux du « Comité de l'Action commune » qui est mentionné aux articles 88 et 90. Chaque fédération du PS détermine les modalités de sa concertation avec les organismes membres de l'Action commune tant au plan de l'arrondissement que de la province ».*
- L'article 54 relatif à la Commission interfédérale pour l'Egalité entre les femmes et les hommes, précise que *« pour réaliser ces objectifs d'éducation permanente et de formation, elle s'appuie notamment sur l'Action commune. »*
- L'article 57 traite de l'Action commune Culturelle socialiste et prévoit que celle-ci ainsi que *« Ré.S.O.-J fédèrent, aux côtés des organisations proches des autres composantes de la famille socialiste (syndicat, mutualité, mouvement coopératif,*

*etc.), les associations d'éducation permanente et de jeunesse proche du Parti Socialiste ».*

- L'article 88 énonce que le PS « *participe aux travaux du Comité de l'Action commune en vue de se concerter avec les autres mouvements de l'Action commune sur les problèmes socio-économiques ou culturels qui se posent dans le cadre de cette action.* »
- L'article 89 précise que « *le Bureau désigne sa délégation au Comité de l'Action commune.* »
- L'article 90 prévoit que « *le Comité de l'Action commune se réunit aussi souvent que nécessaire. Les résolutions du Comité sont portées à la connaissance du Bureau du PS.*

Enfin, **la Charte du Militant** reprend l'engagement de participer activement aux initiatives des mouvements de l'Action commune socialiste.

A la lecture des statuts, on apprend donc qu'en principe un Comité de l'Action commune est institué. Il s'agirait d'un organe distinct qui pérenniserait et institutionnaliserait l'Action commune. En réalité, un tel Comité n'existe actuellement plus. Toutefois ce que l'on appelle « l'Action commune » se réunit en effet bien de manière épisodique à la demande d'une des parties intéressées (même si, traditionnellement, l'initiative revient généralement à la FGTB). Cette « Action commune » réunit généralement les Présidents des deux Partis socialistes qui déterminent leur délégation (Ministres, ...), la direction francophone et néerlandophone de la Mutualité socialiste et la direction de la FGTB (Président et Secrétaire générale). Selon les thèmes, la réunion peut également être élargie aux ailes syndicales interrégionales et aux responsables politiques régionaux. Ce « conclave » se réunit essentiellement à l'occasion de moments critiques pour le Parti, la FGTB ou la Mutualité sans récurrence ni agenda régulier.

En dehors de cette réunion de l'Action commune, un élément important de collaboration entre les différents membres est la présence au Bureau du parti de représentants du syndicat et des Mutualités. Cette présence et cette association sont essentielles et symboliquement fortes mais elles ne permettent toutefois pas de mener un dialogue en profondeur étant donné la représentation inégale des différentes parties.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger l'importance des contacts informels réguliers qui se produisent tant au niveau du top des membres de l'Action commune qu'au niveau des collaborateurs. Sur de nombreux dossiers, cette collaboration discrète permet une fluidité de l'information, sensibilise aux préoccupations des différentes parties afin de faire évoluer pas mal de dossiers.

Les statuts du Parti prévoient aussi explicitement que les fédérations doivent organiser leur concertation avec les membres de l'Action commune. Une telle collaboration au niveau local est une réalité mais à géométrie très variable. Citons toutefois l'exemple liégeois où l'Action commune est réellement efficiente et structurée. Par le passé, elle a notamment conduit à la rédaction d'un programme commun en vue des élections communales.

## 2. Enjeux

Comme on vient de le voir ci-dessus, malgré l'absence d'une véritable structure permanente, l'Action Commune socialiste est encore un élément fort et incontournable de l'action socialiste.

Peut-on toutefois dire que le dialogue et la collaboration entre les différentes parties sont idéales ? Ce constat semble peu approprié en particulier lorsqu'on prend en compte certaines tensions présentes entre le parti et la FGTB. Ces tensions sont toutefois relativement inévitables. En particulier lorsque le PS participe à une majorité gouvernementale et doit prendre part à l'adoption de décisions qui sont le fruit d'un consensus ou plutôt d'un compromis.

C'est particulièrement le cas dans la conjoncture actuelle où la composition du Gouvernement pousse à l'adoption de politiques de centre droite en raison de la surenchère imposée par certains partis du Nord du Pays, eux-mêmes influencés par la montée de la NV-A. Sans parler de la pression ultralibérale des décisions et recommandations adoptées au niveau européen. Face aux autres membres de la majorité, le PS est assez isolé et, malgré l'obtention d'importantes garanties sociales (sauvegarde de l'index, du mécanisme de liaison au bien-être, avancées en matière de taxation des revenus du capital...), il ne peut endiguer totalement les revendications outrancières des autres partis (transferts de compétences, dégressivité des allocations de chômage, réforme des fins de carrière, flexibilité, ...)

Un travail de reconstruction est à faire par rapport à la confiance perdue chez certains militants de la FGTB. Ils ont fondé tellement d'espoir dans le fait d'avoir un Premier Ministre socialiste, que la déception est d'autant plus grande au regard de l'orientation de certaines décisions prises. Il ne faut pas nier cette vérité, même si elle est difficile à dire. Cela n'enlève rien au courage d'Elio qui, dans une période de crise sociale et politique profonde, doit garder la maison du peuple au milieu du village tout en respectant ses engagements socialistes. Seuls le dialogue et le fait de rendre des perspectives aux travailleurs, aux citoyens pourront inverser la tendance. C'est une opportunité pour le PS car nous gardons une certaine légitimité, au regard du nombre de nos affiliés qui est chaque année croissant... Et pas seulement par « opportunisme » ou par « facilité » comme diraient certains.

Cette même incompréhension doit certainement exister du côté du parti lorsque les décisions prises en interne par la FGTB ... en particulier à l'occasion du rejet de certains accords, de la suspension de la concertation sociale ou de l'organisation de certaines actions.

Or, si le syndicat n'est plus, comme jusqu'au milieu du XXème siècle, le bras armé du parti, il ne faut pas non plus accepter un éloignement trop important des deux parties et laisser un fossé insurmontable s'installer entre eux. Malgré le traditionnel « eux, c'est eux et nous, c'est nous », nous restons véritablement des acteurs et l'idéal serait, des alliés objectifs dans la voie de la lutte pour une société plus juste et contre la pensée ultralibérale ambiante !

Il faut tenter de travailler en toute transparence, sans instrumentalisation de quiconque, avec des objectifs de progrès social sinon, on court le risque de laisser la place à d'autres formations qui peuvent se monter assez « opportunistes » pour combler les espaces laissés vides. Le danger est alors une division de la gauche.

Les militants de nos organisations respectives sont souvent les mêmes : Il conviendrait donc d'affirmer davantage nos convictions et mettre en avant nos valeurs et notre projet de société, ...Il faut faire front sur ce qui nous rassemble plutôt que de laisser trop de place à ce qui nous différencie. La culture du débat inscrite dans nos

gènes ne doit pas nous diviser mais, au contraire, nous aider à coller à la réalité sociale.

D'autant plus que l'environnement actuel devient de plus en plus compliqué... L'absence d'organes de presse qui nous soient proches - et disons même l'absence d'une presse véritablement pluraliste - n'aide pas au soutien et à la diffusion de notre message. Il faudrait donc travailler de façon concertée afin de voir comment contrer la pensée unique actuelle. D'autant plus que les médias apprécient particulièrement les situations conflictuelles et opposer encore plus les éventuels antagonismes.

Un constat identique peut aussi être posé en ce qui concerne le monde académique.

Autre élément à prendre en compte dans cette réflexion : comment retisser des liens forts avec nos camarades du nord du pays ? Il ne faut pas nier que la Flandre en général -et donc le SP-a- vivent dans une autre réalité socio-économique et politique. Et les pressions exercées par les mouvements et partis de droite et nationalistes ont un impact sur les prises de positions adoptées par l'ensemble de la classe politique flamande, y compris le SP-a.

Toutefois, tant la FGTB que les Mutuelles existent encore aujourd'hui sous la forme d'une structure fédérale... il est important de garder cette union qui nous rend plus forts. Il faudrait donc que l'Action commune permette de renforcer les liens entre toutes les forces progressistes socialistes du nord et du sud de pays.

Les dégâts causés par ce capitalisme débridé nous imposent de rassembler le plus grand nombre d'opposants à la destruction de cet héritage social durement conquis. Nous avons le devoir moral de le préserver et de l'améliorer pour les générations futures.

C'est cela notre idéal socialiste !

### 3. Propositions concrètes

Ce qui est repris plus haut souligne l'importance de l'Action commune ainsi que la nécessité de la renforcer. Il est important que les différents membres de l'action commune se rencontrent, se parlent, puissent mettre à plat nos différents et soient à l'écoute des contingences de chacun. Cela doit se faire de manière régulière et si possible structurée. Il ne suffit pas de se retrouver lors de la survenance de grands drames sociaux comme ceux d'Arcelor, de Ford ou de Caterpillar. Cette première étape déjà essentielle ne doit toutefois pas être la seule. Elle doit permettre d'ensuite coordonner à nouveau les actions et même de recréer des projets communs !

#### 3.1. Structurer l'Action commune

Les outils existent afin d'organiser une Action commune de manière plus structurée. Il faudrait pour cela « activer » l'article 4 des statuts du PS :

Cela nécessiterait de réunir l'Action commune (cf. le « Comité ») de manière régulière et non pas uniquement lors de moments critiques. On pourrait ainsi prévoir une réunion lors de chaque rentrée politique, de chaque conclave budgétaire ou de chaque phase importante de la négociation interprofessionnelle (AIP, ...).

L'implication au niveau local est également essentielle. Il faudrait s'assurer que chaque fédération du PS établisse des contacts réguliers avec les organismes membres de l'Action commune actifs au niveau local. Il s'agirait là aussi d'instaurer une certaine régularité (confection de programmes électoraux) et encourager les projets communs (voir ci-dessous).

#### 3.2. Coopérer

Le présent projet (càd l'élaboration de fiches et de documents de réflexion en vue de lancer les débats et d'aboutir à une contribution finale pour élaborer le programme 2014) est clairement dans la ligne de l'Action commune. Cette démarche est importante et mérite d'être soulignée. Ce type de coopération doit en effet être encouragée à tous les niveaux.

Par ailleurs, d'autres projets de « terrain » ont également vu le jour. On peut citer par exemple la coopérative du peuple « Cpopulaire »



instaurée en Action commune en 2010 dans la région liégeoise afin de promouvoir la distribution de produits de qualité, en circuit court et à des prix démocratiques. Malheureusement les deux magasins de Cheratte et Lixhe n'ont pas eu le succès escompté mais la brasserie de Verviers est encore en activité. Du côté néerlandophone, un projet vient d'être lancé récemment (18 mars 2013) « Samen sterk OVL » à l'initiative du SP-a, de la FGVB (Vlaamse ABVV), de la Mutualité (Bond Moyson), des pharmacies COOP, de Curieus et linx+. Il consiste à organiser des achats groupés pour une série de produits (gaz, électricité, mazout, ...), à offrir des services notamment dans les travaux d'isolation des habitations en lien avec des entreprises d'économie sociale ainsi qu'à investir dans des projets d'énergies durables.

De tels projets associatifs qui renouent avec la tradition des coopératives répond à des besoins de notre société. Face à certains défis comme la transition énergétique ou le phénomène de vieillissement, ils pourraient prendre une ampleur supplémentaire et représenter une véritable alternative à ce qui est proposé au niveau marchand.

### 3.3. Contrer la pensée unique

Comme cela a déjà été souligné plus haut, les médias et le monde académique se font de plus en plus l'écho d'un mode de pensée « unique ». Malgré l'apparition de poches de résistances comme le mouvement des indignés ou de collectifs comme celui des « économistes atterrés », on a le sentiment que peu de monde remet encore en question les dogmes et recettes ultralibérales qui s'étalent tous les jours dans nos journaux.

On laissera à d'autres le soin d'analyser l'origine et les causes de cette situation mais l'émergence de groupes de pression tel que « l'Itinera Institute » ou la médiatisation de gourous du monde économique ou financier n'est certainement pas étrangère au phénomène. Or sous le sceau de la science, ceux-ci sont généralement institués et financés par des groupes liés au monde financier ou patronal. Pour contrer ce phénomène, il pourrait être pertinent d'envisager la création d'une think tank qui prendrait ses relais dans l'Action commune, le mode académique et les médias.

## 4. Synthèse

L'Action commune socialiste est au cœur de l'histoire sociale de la Belgique et a contribué au fil des années à la construction d'un Etat social dont les fondements demeurent encore aujourd'hui.

Issus d'un pilier uni et indissociable jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, ses quatre éléments (le parti, le syndicat, la Mutualité et les Sociétés coopératives) ont continué à collaborer sur des projets politiques, sociaux et culturels au sein d'une structure plus ou moins implicite selon les endroits et les époques.

Aujourd'hui, cette collaboration a toujours sa raison d'être et il s'avère même nécessaire de resserrer les liens et de tenter de s'engager vers de nouveaux projets communs.

Certaines pistes en ce sens sont mises en avant afin de :

- Structurer l'Action commune ;
- Mieux faire collaborer ses différents membres par de nouveaux projets ;
- S'unir pour contrer la pensée unique.